

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/27
29 avril 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Bonn, 19-30 mai 2008

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire*

BUDGET PROPOSÉ POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. En adoptant la résolution VIII/31 à sa huitième réunion, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un budget pour le programme de travail pour l'exercice biennal de 2009-2010 et de le présenter à la neuvième réunion de la Conférence des Parties pour examen.

2. La Convention sur la diversité biologique se situe dans une étape d'application poussée, à deux années de la date butoir fixée par le Plan Stratégique de la Convention dans lequel les Parties se sont engagées à appliquer de façon plus cohérente et efficace les trois objectifs de la Convention afin d'obtenir d'ici 2010 une réduction significative de l'actuel taux d'appauvrissement de la diversité biologique au niveau global, régional et national, à même de contribuer à la réduction de la pauvreté et au bénéfice de toute forme de vie sur terre.

3. Ce budget a été calculé en tenant compte des ressources humaines et financières nécessaires au Secrétariat pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans la réalisation de l'objectif de 2010. Il a également été préparé grâce aux résultats de deux consultations informelles avec les Parties convoquées par le Secrétaire exécutif, sous la présidence du Président de la Conférence des Parties, qui se sont déroulées à Genève le 26 janvier 2008 et à Rome le 16 février 2008. Sont prévus au budget la création de nouveaux postes professionnels afin de renforcer les capacités du Secrétariat dans le domaine de la liaison avec le secteur privé (P-3) et dans celui de l'accès et du partage des avantages (P, 2). Sept créations de postes dans les services généraux auront pour but de soutenir les activités liées à la biodiversité et au changement climatique ; aux questions scientifiques, aux principales parties prenantes (jeunes, femmes, autorités locales et organisations non gouvernementales) ; aux stratégies et plans

* UNEP/CBD/COP/9/1.

/...

d'action nationaux sur la diversité biologique, au mécanisme du centre d'échange de la Convention et aux services de conférences.

4. Lors de sa huitième réunion, la Conférence des Parties avait décidé que l'augmentation du personnel, stipulée dans la Note du Secrétaire exécutif sur le budget proposé pour le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique pour l'exercice biennal 2007-2008 (UNEP-CBD/COP/8/28), ne pourrait pas avoir lieu avant que les dix postes vacants soient assignés. Tous les postes vacants étant désormais assignés, le Secrétariat a par conséquent réaffirmé la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour rester en conformité avec la note du Secrétaire exécutif sur l'étape d'application poussée de la Convention soumise à la Conférence des parties lors de sa huitième réunion (UNEP/CBD/COP/8/28/Add.1). Cette suggestion du Secrétariat reste valide pour le prochain exercice biennal. Il propose également des ajustements de personnel dans le but de permettre au Secrétariat d'aider les Parties dans leurs efforts de passer de l'élaboration des politiques à leur application. Les nouveaux besoins en dotation en personnel de la Convention sont présentés dans le tableau 1.

5. Depuis la cinquième réunion de la Conférence des Parties en 2000, les Parties ont adopté 131 résolutions et ont demandé au Secrétaire exécutif d'exécuter 413 tâches, avec une augmentation de 30 pour cent entre la cinquième et la sixième réunion de la Conférence des Parties et à nouveau de 30 pour cent entre la sixième et la septième réunion. La Conférence des Parties a adopté, entre sa cinquième et huitième réunion, un total de trois nouveaux programmes de travail sur des domaines thématiques et neuf sur de nouvelles questions intersectorielles. Pendant la période 2000-2008, seuls sept nouveaux postes de professionnels et quatre postes dans les services généraux ont été approuvés et ce malgré l'énorme augmentation de la charge de travail. Cette situation a créé un décalage significatif entre les tâches que le Secrétariat doit effectuer et les ressources humaines et financières qu'il a à sa disposition. La révision de la gestion du Secrétariat sponsorisée par le PNUE a été mise en œuvre par une entreprise privée dénommée Stratos. Le rapport Stratos ¹ souligne entre autre que « le nombre de réunions organisées (CDP approuvées) est passé de 54 pendant la période intercession CDP 7-8 à 62 dans la période CDP 8-9, sans aucune augmentation du personnel ». Le rapport continue en expliquant que :

« Lors de la révision de la gestion, il a été noté que le personnel du Secrétariat de tous les niveaux est confronté à une charge de travail croissante auquel il doit faire face. Les facteurs d'explication sont les suivants : personnel insuffisant pour s'occuper de l'organisation des réunions et pour gérer les activités au programme / le soutien à l'application. »

6. La chute constante du dollar américain sur la période 2005-2007 a constitué un important facteur affectant le budget proposé. En Septembre 2007, pour la première fois depuis trois décennies, le dollar canadien a atteint la parité avec le dollar américain, et l'a même dépassé en octobre 2007, en réalisant un véritable record. A titre d'exemple, le Secrétariat a dû payer 275 000 US\$ de location en plus pour la période allant de janvier 2005 à décembre 2007 à cause de la fluctuation du taux de change sur cette période. Sans compter les augmentations de salaires dues à des coûts d'ajustement de postes plus élevés entre décembre 2006 et décembre 2007, le Secrétariat a perdu 630 000 US\$ en coûts opérationnels à cause de la dévalorisation du dollar américain.

7. Un système de feuille de temps a été introduit en 2006 pour évaluer le temps passé par le personnel sur les activités clés liées aux tâches assignées au Secrétariat. L'analyse de ces feuilles de temps a permis de transférer trois employés professionnels et un employé des services généraux de la

¹ <http://www.cbd.int/doc/secretariat/review/scbd-stratos-review-2007-09-24-en.pdf>

Convention au Protocole de Cartagena. Il est également suggéré que le poste de Secrétaire de l'organe directeur qui a été établi grâce à un redéploiement de poste soit partagé avec le Protocole de Cartagena.

8. En prenant en considération tous les facteurs susmentionnés, le Secrétaire exécutif propose deux options possibles de budget pour le programme de la Convention pour l'exercice biennal 2009-2010, selon les scénarios suivants :

(a) *Option 1.* Elle prévoit : l'embauche de deux nouveaux employés professionnels et de sept employés des services généraux, la réalisation de six réunions à composition non limitée financées par le budget principal et une augmentation nominale de 9,4% soit une diminution de 0,6% en termes réels du budget de l'exercice biennal. Cette option permet de mettre à disposition 37 interprètes pour la dixième réunion de la Conférence des Parties (permettant l'interprétariat dans deux groupes de travail). Pour essayer de simplifier les processus intersessions, il est suggéré que l'interprétariat de toutes les autres réunions soit assuré par une équipe de 19 interprètes (permettant d'interpréter seulement une session à la fois). Il est également prévu que deux des réunions (la sixième réunion du groupe de travail sur l'article 8 (j) et la huitième réunion du groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages) soient organisées en parallèle.

(b) *Option 2.* Aucune augmentation nominale du budget et aucun personnel supplémentaire ne sont prévus. Quatre réunions à composition non limitée seront financées par le budget principal et une cinquième ne sera que partiellement financée (44%). L'option 2 prévoit l'embauche d'une seule équipe de 19 interprètes pour les réunions intersessions des organes subsidiaires et une équipe entière de 37 interprètes pour la dixième réunion de la Conférence des Parties. Cette option prévoit une augmentation nominale du budget de 0% mais une diminution de 10% en termes réels pour l'exercice biennal du budget 2007-2008.

9. Prenant en compte l'urgence croissante d'atteindre l'objectif de 2010, le Secrétaire exécutif souhaite noter que malgré la présentation de deux options différentes en terme de nombre de personnels financés par le budget principal, il est suggéré que les discussions se concentrent sur la première option. En effet, celle-ci a été préparée sur la base des activités recommandées dans les notes du Secrétaire exécutif «Amélioration du soutien du Secrétariat à l'application de la Convention et à la réalisation de l'objectif de 2010» (UNEP/CBD/COP/8/28/Add.1) et «Stratégie proposée par le Secrétariat pour soutenir l'application améliorée de la Convention et la réalisation de l'objectif de 2010» (UNEP/CBD/COP/9/27/Add.1). Les détails des programmes d'activités proposés peuvent être consultés dans le document UNEP/CBD/COP/9/27/INF/13. Un second document d'information détaillant la stratégie de mobilisation des ressources du Secrétariat de la Convention (UNEP/CBD/COP/9/27/INF/22) a également été préparé à l'initiative du personnel du Secrétariat.

10. Les deux options détaillant l'ensemble des besoins en ressources de la Convention pour l'exercice biennal 2007-2008 sont présentées dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous. Il est à noter que l'option 1 engendre une augmentation nominale de 2 055 000 US\$ soit 9,4% en plus du budget approuvé pour 2007-2008. Cependant en intégrant la dévaluation de 17% du dollar américain par rapport au dollar canadien sur la période entre janvier 2006 et octobre 2007, cette augmentation représente en termes réels une baisse de 0,6% du budget de l'exercice biennal, comme présenté dans le tableau 2.

11. En accord avec le principe de transparence et de responsabilité, le budget suggéré sera soumis à vérification des états financiers par le Conseil indépendant des auditeurs des Nations Unies. Le rapport sera rendu disponible pour la dixième réunion de la Conférence des Parties.

II. BESOINS EN RESSOURCES POUR LA CONVENTION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010

12. Les travaux du Secrétariat liés à l'exécution des mandats attribués par la Conférence des Parties et par ses organes subsidiaires, comme précisé dans l'article 24 de la Convention, sont réalisés par six groupes : le Bureau du Secrétaire exécutif ; la division des questions scientifiques, techniques et technologiques; la division des affaires sociales, économiques et légales; le groupe du rayonnement et des groupes d'intérêt majeur (GRIM) ; la division de mise en œuvre et d'assistance technique (ITS) et la division de gestion des ressources et des services de conférence.

13. Le **Bureau du Secrétaire exécutif** (BSE) est responsable de la gestion générale du Secrétariat. Il favorise la cohérence de ses travaux et assure la réactivité du Secrétariat pour répondre aux besoins des Parties. Il est aussi chargé de soutenir le travail de la Conférence des Parties à la Convention, celui du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et de leurs bureaux. Le Bureau coordonne également la représentation du Secrétariat aux réunions externes et agit comme lien principal entre le Secrétariat et les Parties telles que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, les groupes d'intérêt majeur et les procédés inter agences. Le Bureau s'occupe de la collecte de fonds et du recrutement. Il assure la meilleure répartition possible des ressources financières et humaines de la Convention et du Protocole, dans la souplesse, afin de répondre aux besoins changeants en cas de nécessités. Le Bureau est formé du Secrétaire exécutif, d'un employé professionnel et de quatre employés des services généraux

14. La division des **questions scientifiques, techniques et technologiques** (QSTT) est chargée de coordonner et de faciliter l'intégration des nouveautés scientifiques et techniques aux travaux de la Convention. Cette division s'assure que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques réponde aux besoins généraux de la Convention et fournisse des avis scientifiques et techniques aux Parties, aux autres divisions et partenaires. Cette division sera chargée de l'amélioration de l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans le règlement des questions scientifiques et techniques. Elle aura pour mission de mobiliser la communauté scientifique, plus particulièrement dans les pays en développement, pour qu'elle applique la Convention. Cette division, dans la phase d'application poussée de la Convention, collectera et rassemblera les meilleures pratiques en terme de conservation et de développement durable et les organisera au mieux pour faciliter leur communication aux Parties et aux partenaires à travers la division GRIM et l'ITS. La division se construira sur la base de l'expérience acquise par le consortium dans l'exécution du programme de travail sur les aires protégées et facilitera l'établissement de partenariats similaires pour l'exécution d'autres programmes de travail. La possibilité de redéployer des membres du personnel au siège des Nations Unies à New York sera étudiée afin d'assurer la conformité avec la résolution VIII/16 de la Conférence des Parties et pour répondre aux nécessités de coopération, collaboration renforcée et actions jointes entre les Secrétariats de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique. Le personnel de la division QSTT est formé de neuf employés professionnels et de quatre employés des services généraux.

15. La division des **affaires sociales, économiques et légales** (ASEL) est responsable des questions de politiques de développement intersectorielles du Secrétariat. Cette division aide la politique de développement de la Convention sur les thématiques suivantes : accès et partage des avantages, savoirs traditionnels, utilisation durable de la biodiversité, mesures d'incitation, responsabilité et réparation, transfert technologique et coopération, et intégration des dimensions sociales, économiques et légales aux programmes de travail thématiques de la Convention. Elle fournit un soutien aux réunions de la Conférence des Parties, au Groupe de travail spécial sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et au

Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages. Elle offre également des conseils et un soutien juridique au Secrétariat et aux autres organes de la Convention et entretient des liens avec des organisations internationales compétentes telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Bureau des affaires légales des Nations Unies. Elle supervise l'application de l'Accord de siège avec le Canada et celle de l'Entente avec le gouvernement provincial du Québec. Une des principales tâches de la division sera d'aider les parties à finaliser les négociations sur le régime international pour l'accès et le partage des avantages pendant l'exercice biennal. L'ASEL est composé de six employés professionnels et de quatre employés des services généraux.

16. La **division de mise en œuvre et d'assistance technique (ITS)** est responsable de superviser la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention dans les stratégies nationales et plans d'action sur la diversité biologique et celle de l'article 26 dans les rapports nationaux. Elle est également chargée de promouvoir les bonnes pratiques en terme de préparation, d'exécution et d'ajustements des plans d'actions et stratégies nationales sur la diversité biologique. Elle est en outre responsable de promouvoir et de mettre en œuvre les activités visant à développer une coopération régionale et sous-régionale sur toutes les questions relevant du domaine de compétences de la Convention. Afin d'assumer ses responsabilités, l'unité accorde une attention particulière à l'insertion des trois objectifs de la Convention dans des processus régionaux, tels que le programme de travail des commissions et les groupements économiques régionaux. Avec le soutien financier du gouvernement français, la division développe un programme sur la biodiversité et le développement. Grâce au soutien prévu du gouvernement allemand, un programme sur la biodiversité et la réduction de la pauvreté devrait être mis en œuvre. L'unité contrôle la mobilisation des ressources comme le mécanisme financier de la Convention pour aider les parties à exécuter la Convention. La division agit comme facilitateur et prestataire de services. Elle est également chargée de fournir une assistance technique aux parties à travers, entre autres, la préparation de manuels de formation et la tenue d'ateliers de formations en collaboration avec d'autres agences sœurs et partenaires en parallèle à d'autres procédés de la Convention. La division s'est construite sur la base de l'expérience acquise par les services européens de la diversité biologique et autres programmes semblables, de même que sur celle du soutien technique fourni par d'autres conventions environnementales d'intérêt, dont la Convention de RAMSAR, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la lutte contre la désertification. La division continue de développer le mécanisme du centre d'échange de la Convention. Mention spéciale doit être faite au défi posé par l'établissement du mécanisme de centre d'échange comme porte d'entrée internationale de l'information sur les technologies d'intérêt et comme mécanisme clé de promotion et d'encouragement à la coopération scientifique et technologique qui inclut : la conception et la mise en œuvre d'un système d'information intégré et inter exploitable, la fourniture d'une assistance technique aux centres d'échange nationaux et aux partenaires compétents, la mise en relation des centres d'échange nationaux et des partenaires internationaux compétents dans le but de recueillir et de diffuser les informations pertinentes. Le personnel de la division de mise en œuvre et d'assistance technique (ITS) est formé de cinq employés professionnels et de trois employés des services généraux.

17. Le **Groupe de rayonnement et des groupes d'intérêt majeur (GRIM)**, sous la supervision directe de la division ITS, sont responsables du soutien aux activités de rayonnement et de sensibilisation. Le Groupe est le principal responsable de l'application de l'initiative mondiale sur les communications, l'éducation et la sensibilisation du public, conformément à l'article 13 de la Convention. Le GRIM apporte également un soutien aux services de bibliothèque et de publication et aide notamment à la production du magazine et du bulletin d'information de la Convention sur la

/...

diversité biologique. Il recouvre le rôle de point focal pour les médias et est chargé à ce titre des événements spéciaux de la CDB tels que la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique en 2010. Le GRIM est également responsable de tous les groupes d'intérêt majeur tels que les femmes, les jeunes, les organisations non gouvernementales, le monde des affaires, les autorités locales et les parlementaires. Il entreprendra des activités de renforcement des capacités sur des questions liées à l'application de l'initiative sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public et à l'application de l'article 13 de la Convention. L'unité GRIM comprend sept employés professionnels et cinq employés des services généraux.

18. La division **de gestion des ressources et des services de conférences (GRSC)** est responsable de la gestion et du redéploiement des ressources financières et humaines. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi (ONUN), elle fournit des services de gestion financière, des services administratifs généraux, des services personnels et des services de déplacement. La division est aussi responsable de l'organisation des réunions qui relèvent de la Convention et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. La division **GRSC** est constituée de trois employés professionnels et de cinq employés des services généraux, en plus de quatre employés professionnels et de six employés des services généraux financés par le PNUE grâce aux coûts d'appui au programme. Pour améliorer les compétences de la division, le poste de Secrétaire des organes directeurs de la Convention a été créé grâce à un redéploiement de poste et a été mis en commun avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

B. *Fonds d'affectation spéciale volontaire des contributions supplémentaires volontaires en appui des activités approuvées (Fonds d'affectation spéciale BE)*

19. L'annexe III reflète les besoins en ressources du Fonds d'affectation spéciale volontaire pour des contributions volontaires supplémentaires en appui des activités approuvées (fonds d'affectation spéciale BE) pour l'exercice biennal 2009-2010.

C. *Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des parties au processus de la Convention (Fonds d'affectation spéciale BZ)*

20. L'annexe III reflète les besoins en ressources du Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des parties au processus de la convention (fonds d'affectation spéciale BZ) pour l'exercice biennal 2009-2010.

D *Projet de barème des quotes-parts pour 2009-2010 (fonds d'affectation spéciale BY)*

21. L'annexe V comprend le projet de barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2009-2010 basé sur le budget proposé présenté dans le tableau 2 de la page 15.

III. PRINCIPAUX FACTEURS ET HYPOTHÈSES UTILISÉS POUR ÉVALUER LES BESOINS EN PERSONNEL ET EN RESSOURCES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010

A. Coûts d'appui au programme

22. En vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, des frais généraux de 13 pour cent doivent être versés au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour couvrir les coûts de gestion du fond d'affectation spéciale. Le PNUE retourne une part de ses paiements au Secrétariat de la Convention afin de payer une partie des services de soutien du Secrétariat. À l'heure actuelle, les coûts d'appui au programme servent à subventionner cinq postes professionnels au Secrétariat (chef du Secrétariat, administrateur et gestionnaire du fonds, fonctionnaire d'administration et des finances, assistant personnel et secrétaire exécutif) et six postes d'employés des services généraux. Des coûts additionnels de formation du personnel ont été couverts par les coûts d'appui au programme lors du dernier exercice biennal.

B. Coûts du personnel et des biens et services

23. Les chiffres utilisés pour calculer les coûts du personnel professionnel (y compris les salaires et coûts communs qui varient d'un lieu d'affectation à l'autre) dans le budget proposé pour l'exercice biennal 2009-2010 sont fondés sur les coûts réels de 2008, plus une majoration de trois pour cent par année, comme indiqué dans le tableau suivant

Chiffres utilisés pour calculer les coûts en personnel

Niveau	2007	2008	2009	2010
ASG	211 500	217 800	224 400	231 100
D-1	196 000	201 900	208 000	214 200
P-5	178 100	183 400	189 000	194 600
P-4	152 200	156 700	161 500	166 300
P-3	129 200	133 100	137 000	141 200
P-2	101 700	104 700	108 000	111 100
Services généraux	49 300	50 800	58 800	60 500

24. Le budget pour l'exercice biennal 2009-2010 fait également état d'une augmentation de 3 pour cent des coûts des biens et services achetés par le Secrétariat suite à une réévaluation du dollar canadien, selon les études menées pour tous les organes des Nations Unies dont les bureaux sont situés à Montréal. Il fait également état d'un ajustement de 15,7% des salaires des employés des services généraux à cause de l'appréciation du dollar canadien pendant 2006-2007. La figure 2 de la page 16 ci-dessous illustre les taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain sur la période 2005-2007.

C. Hypothèses

25. Le budget de programme proposé pour la Convention (option 1) est fondé sur les hypothèses suivantes :

(a) Quatre vingt cinq pour cent des coûts communs de la Convention et du Protocole seront payés par la Convention ;

/...

(b) Une réunion de la Conférence des Parties (la dixième) d'une durée de deux semaines aura lieu en 2010 ;

(c) Deux réunions à composition non limitée de l'Organe subsidiaire intersession de la Convention, d'une semaine chacune ;

(d) Trois réunions en parallèle à la tenue des groupes de travail spéciaux de la Convention ;

(e) Une réunion isolée d'un groupe de travail spécial de la Convention ;

(f) A l'exception de la réunion de la Conférence des Parties, toutes les réunions à composition non limitée seront convoquées en session plénière / comité entier ;

(g) Le bureau communiquera par voie de téléconférence, aussi souvent que nécessaire. Les réunions du bureau seront tenues au moins une fois par an et de préférence en parallèle aux évènements majeurs CDB ou à d'autres évènements d'importance.

(h) Le bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques communiquera par voie de téléconférence, aussi souvent que nécessaire. Les réunions se tiendront au minimum une fois par an ; de préférence en parallèle aux réunions de l'organe subsidiaire.

26. Il doit être noté que le budget de programme proposé du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/7) est basé sur les hypothèses suivantes :

(a) Les coûts des services de Secrétariat du Protocole, à partir du moment où ils sont distincts, seront payés par les Parties du protocole ;

(b) Quinze pour cent des coûts communs de la Convention et du Protocole seront payés par le Protocole ;

27. Les méthodes suivantes ont été adoptées pour préparer le budget de programme proposé :

(a) Les coûts administratifs (tels que les communications, les fournitures de bureau, l'entretien) et les coûts d'organisation des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires ont été regroupés sous la rubrique gestion des ressources au lieu d'être répartis par programme;

(b) Les coûts des voyages et de l'assistance temporaire ont été indiqués séparément par programme.

D. Utilisation des excédents et des économies

28. Depuis l'établissement du fonds d'affectation spéciale BY (1994-2008), des économies et des excédents ont pu être régulièrement accumulés à travers des retards de paiements de contributions des parties et grâce à une dépense totale inférieure au budget approuvé au fil des ans. Durant l'exercice biennal 1997-1998, la Conférence des parties a décidé d'utiliser certains excédents de ces fonds pour compenser le montant des contributions des parties dues pour le prochain exercice biennal. Cette pratique a continué jusqu'à l'actuel exercice biennal, grâce à des fonds puissés dans les économies et excédents pour compenser les contributions des parties entre 1997 et 2008. De plus, jusqu'à la huitième réunion, la Conférence des parties a approuvé l'utilisation des excédents par le Bureau pour couvrir le coût de la participation des délégués aux réunions, lorsque les fonds volontaires reçus étaient insuffisants. Cette pratique a cependant été interrompue à partir de la huitième réunion de la Conférence des parties.

29. Lors des cinq derniers exercices biennaux (1999-2008), les parties ont utilisé les excédents accumulés au sein du fonds d'affectation spéciale pour réduire leurs contributions de la façon suivante : 1999-2000 – 3,616 millions de US\$; 2001-2002 – 5,203 millions de US\$; 2003-2004 – 5 millions de US\$; 2005-2006 – 4 millions de US\$ et 2007-2008 – 4 millions de US\$. Ces excédents ont été accumulés au fil des années en raison du taux élevé d'inoccupation qui existe au Secrétariat. Pour la première fois dans l'histoire de la Convention, tous les postes vacants ont désormais été attribués. Par conséquent, depuis le 31 décembre 2007, date à laquelle la réserve du fonds de roulement du fonds d'affectation spéciale est prise en compte, il est prévu que les économies et les excédents du fonds d'affectation spéciale aient un solde de seulement 1,2 millions de US\$.

30. La chute constante du dollar américain sur la période 2005-2007 a constitué un important facteur affectant le budget de 2007-2008. En Septembre 2007, pour la première fois depuis trois décennies, le dollar canadien a atteint la parité avec le dollar américain, et l'a même dépassé en octobre 2007, en réalisant un véritable record (figure 2). La dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien de 17% sur la période 2006-2007 a engendré des coûts additionnels pour le Secrétariat. Les coûts des salaires du personnel professionnel ont particulièrement augmenté puisque l'ajustement de poste pour Montréal est passé de 46,8 en janvier 2006 à 71,4 en novembre 2007, soit une augmentation de 52,6%. Les dépenses en dollar américain pour payer le personnel des services généraux – lesquels salaires sont exprimés en dollar canadien – ont également augmenté suite à la dépréciation du dollar américain, ainsi que d'autres coûts significatifs exprimés en monnaies locales tels que la location et la maintenance des locaux du Secrétariat. Durant l'année 2007 a pu être constatée une augmentation de 10% des coûts par rapport au budget approuvé, du fait que les dépenses aient été réalisées en dollar canadien.

31. On peut noter qu'au regard du paiement des contributions à la Convention, les parties utilisant l'euro comme monnaie officielle ont largement bénéficié de la dépréciation du dollar américain lors des deux dernières années. A cet effet et prenant en considération les répercussions négatives de la dévaluation du dollar américain sur le budget du secrétariat, il est proposé que des solutions soient étudiées pour permettre aux pays de payer leurs contributions à la Convention en euros, si nécessaire, et ce dans l'optique de conserver la valeur de la contribution.

32. En ce qui concerne la réserve du fonds de roulement du fonds d'affectation spéciale, on peut rappeler que le Secrétaire exécutif, lors de la huitième session de la Conférence des parties, au lieu d'utiliser tous les excédents restants pour réduire le montant des contributions, a décidé d'utiliser seulement 2 millions de US\$ d'excédents. Il a également été décidé que le fonds de roulement devrait être augmenté en passant de 5% du total de l'exercice biennal à 15% - le montant additionnel serait prélevé, comme mesure unique, dans les excédents du fonds d'affectation spéciale. Les parties ont cependant décidé de conserver la réserve du fonds de roulement à 5% et d'utiliser la totalité des 34 millions de US\$ d'excédent pour réduire leurs contributions de 2007-2008. Les parties pourraient reconsidérer la nécessité d'augmenter la réserve du fonds de roulement à 15% afin de permettre à la Convention de faire face à des circonstances imprévues telles que la volatilité des taux de change.

33. La dévaluation du dollar américain combinée à la décision d'utiliser la totalité des 4 millions de US\$ d'excédents, ont engendré une baisse considérable des économies et excédents disponibles du fonds d'affectation spéciale et auront un impact significatif sur les contributions des parties pour l'exercice biennal 2009-2010.

E. Coûts communs

34. Dans le paragraphe 32 de la résolution VII/31, la Conférence des parties a demandé au Secrétaire exécutif de revoir le ratio de 85/15 concernant les coûts communs entre la Convention et le protocole de

/...

Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le Secrétariat a mis en place un mécanisme de comptabilisation du temps pour tout le personnel sur la période 2006-2007. A la lumière de l'analyse des résultats, il est proposé que quatre membres du personnel (3 professionnels et 1 des services généraux) ne soient plus considérés comme coûts communs mais soient financés directement par le protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Il est également proposé d'inclure un membre du personnel P-4 actuellement financé à 100% par la Convention dans les coûts communs. L'analyse du pourcentage du temps alloué par le personnel commun à la Convention et au Protocole suggère que le ratio 85/15 soit maintenu tel quel.

35. Les postes qui devront être financés à 100% par le budget du protocole sur la prévention des risques biotechnologiques sont : le poste P-4 de responsable des affaires environnementales travaillant principalement sur le développement du renforcement des capacités et sur la coordination spécifique avec le Protocole ; le poste P-4 de responsable de l'information technique et scientifique du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques ; le poste P-3 de responsable des systèmes informatiques et d'information travaillant principalement sur le développement des infrastructures du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques , et l'Assistant de programme GS pour le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques. Il est également proposé que le poste P-4 de Secrétaire de l'organe directeur actuellement régi par la Convention devienne un poste commun avec le Protocole.

IV. BESOIN EN RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR 2009-2010

36. Le Secrétariat redoublera ses efforts pour renforcer l'engagement de groupes majeurs tels que femmes, enfants, parlementaires, organisations scientifiques et académiques, monde des affaires, médias et d'autres groupes à réaliser les objectifs de la Convention. Il augmentera également ses efforts pour utiliser pleinement le potentiel des centres d'échange qui représentent des outils uniques permettant la diffusion des bonnes pratiques et la promotion des échanges d'informations. A cette fin, deux nouveaux responsables de programmes et neuf postes d'employés des services généraux seront nécessaires. Il doit être noté que, en plus des quatre postes (trois employés professionnels et un employé des services généraux) qui ont été transféré et sont désormais complètement financés par le protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, il doit être prévu la création de six nouveaux postes dans les services généraux et la clôture d'un poste professionnel dans le cadre de la Convention.

37. Afin d'atteindre l'objectif 2010 sur la diversité biologique, il est nécessaire d'améliorer la communication et les activités avec les principaux groupes. Le groupe de travail spécial à composition non limitée pour l'exécution de la Convention a recommandé une coopération plus étroite entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et son secrétariat. Afin que le Secrétariat de la Convention puisse effectivement participer aux réunions du Comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC, avec le statut d'observateur officiel et participer à quatre autres comités de l'OMC, toujours en tant qu'observateur (les demandes sont en cours), il est nécessaire d'avoir une présence permanente à Genève. Il pourrait être envisagé de redéployer un membre du personnel pour recouvrir le rôle d'agent de liaison à Genève. Une telle présence permettrait d'assurer une coopération plus efficace avec le secrétariat de l'OMC et avec les autres partenaires travaillant sur des thèmes commerciaux tels que le Centre international du commerce et du développement durable (ICTSD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le PNUE-SEC. L'agent de liaison devra assurer la représentation du CDB et une coopération renforcée avec d'autres organisations pertinentes basées à Genève telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (participation aux réunions du comité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore), l'IUCN, le PNUE/SEC, la CITES, la Convention de Ramsar aussi bien qu'aujourd'hui d'autres partenaires CDB européens tels que l'Organisation des Nations Unies pour

/...

l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA), l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Commission européenne. Le coût de ce poste sera compensé en grande partie par les économies réalisées en transport et en indemnités journalières de subsistance qui sont actuellement dépensées ou devront l'être, pour assurer une tâche de représentation minimale.

38. Durant l'exercice biennal 2007-2008, un membre du personnel a été aidé par l'UICN, sur une courte période, pour agir comme point focal pour les affaires. Il est par conséquent suggéré d'établir un poste de Responsable de programme (P-3) pour assurer la mise en relation avec le monde des affaires. Un membre du personnel devrait être chargé d'engager la communauté des affaires dans la mise en œuvre des objectifs de la Convention, conformément à la résolution VIII/17 sur l'engagement du secteur privé. En travaillant en partenariat avec des acteurs clés tels que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, la chambre internationale du commerce et la division technologie, industrie et économie (DTIE) du PNUE, le responsable de programme agira comme point focal avec la communauté des affaires à travers le développement et l'intégration des plans d'action et des meilleures pratiques dans leurs activités commerciales. Une telle initiative sera compatible avec le plan stratégique de la convention et avec de nombreuses décisions de la Conférence des parties visant à impliquer les parties prenantes.

39. Afin d'améliorer la capacité du Secrétariat à aider les parties dans la négociation d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages, l'établissement d'un **nouveau poste de responsable de programme (P-2) sur l'accès et le partage des avantages** a également été inclus dans la composition du personnel proposée pour l'exercice 2009-2010.

40. Depuis la phase d'application poussée de la Convention en 2006, le Secrétariat a fait d'importants pas en avant, grâce au recrutement d'un personnel pour une durée limitée, en agissant comme point focal avec des groupes majeurs tels que femmes, enfants, autorités locales, parlementaires, organisations non gouvernementales et institutions scientifiques. Dans cette optique, neuf bulletins d'information sur des thèmes pertinents ont été publiés depuis la huitième réunion de la Conférence des parties. Le Secrétariat a également aidé à l'organisation en mars 2007 de la réunion sur les villes et la biodiversité qui a découlé sur l'adoption de la déclaration de Curitiba sur les villes et la biodiversité. Il a également contribué à l'organisation de la conférence pré municipale convoquée par la maire de Bonn avant la neuvième réunion de la Conférence des parties. Le Secrétariat propose par conséquent la création d'un nouveau poste d'employé des services généraux pour le Groupe de rayonnement et des groupes d'intérêt majeur qui devra jouer le rôle de point focal entre le Secrétariat et les parties prenantes (**ONG, jeunes, femmes, autorités locales et parlementaires**). La division ITS du secrétariat propose également d'inclure **un nouveau poste d'éditeur de contenu web** (employé des services généraux) pour travailler à temps complet sur la gestion, le contrôle qualité, la maintenance et l'amélioration du site Internet de la Convention. Un autre poste **d'assistant de programme au mécanisme du centre d'échanges** devra être créé pour faire face à la charge de travail additionnelle découlant de la mise à jour du plan stratégique du mécanisme du centre d'échange jusqu'à 2010.

41. Le Secrétariat propose également la création **d'un nouveau poste d'employé des services généraux** pour travailler sur les stratégies et plans d'actions nationaux sur la diversité biologique et pour aider le travail de la division ITS. Deux **autres postes dans les services généraux** ont été ajoutés dans la division QSTT pour aider le travail de la Convention avec la CCNUCC sur le **changement climatique**, sur les **questions scientifiques** visant à l'exécution de l'objectif 2010 sur la diversité biologique et sur les nouvelles questions scientifiques et techniques émergentes pouvant aider à la réalisation des trois

/...

objectifs de la Convention. Pour finir, il est proposé d'inclure **un poste d'assistant aux services de conférences** (services généraux) au sein de la division GRSC.

V. ACTIONS POSSIBLES DE LA CONFERENCE DES PARTIES POUR LA CONVENTION

42. La Conférence des parties pourrait décider de prendre une décision dans les termes suivants :

La Conférence des parties

Rappelant la résolution VIII/31 de la huitième réunion de la Conférence des parties,

1. *Se réjouit* de la contribution annuelle du pays hôte, le Canada, et de la province de Québec pour l'exploitation du Secrétariat qui s'élève à ce jour à 1 000 000 US\$ et devra augmenter de 2% par an. 83,5% de cette somme sert à compenser chaque année les contributions des Parties à la Convention pour l'exercice biennal 2009-2010.

2. *Approuve* un budget de base pour le programme (BY) de xxx \$ pour 2009 et de xxx \$ pour 2010 aux fins précisées dans le tableau x ci-dessous ;

3. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de 2009 et de 2010 comme indiqué dans le tableau x ci-dessous ;

4. *Approuve* le tableau de dotation en personnel du Secrétariat pour le budget du programme contenu dans le tableau x ci-dessous ;

5. *Réaffirme* que la réserve du fonds de roulement doit s'élever à 5 pour cent des dépenses du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY), incluant les coûts d'appui au programme ;

6. *Autorise* le Secrétaire exécutif à transférer des ressources entre les programmes jusqu'aux limites convenues dans le tableau 1 ci-dessous, plus particulièrement la capacité d'effectuer des virements entre les principales lignes de crédit indiquées au tableau 1, jusqu'à concurrence de 15 pour cent du budget total du programme, sous réserve qu'une limite subséquente d'un maximum de 25 pour cent de ces lignes de crédit s'applique.

7. *Autorise* le Secrétaire exécutif à prendre des engagements, jusqu'à concurrence du budget approuvé, en puisant dans les ressources en espèces, y compris les soldes non dépensés, les contributions des périodes financières précédentes et les revenus divers ;

8. *Décide* que les fonds d'affectation spéciale (BY, BE, BZ, VB) de la Convention seront prolongés pour une période de deux ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 ;

9. *Exhorte* toutes les Parties et les États qui ne sont pas Parties à la Convention, de même que les organisations gouvernementales, non gouvernementales et autres sources, à contribuer aux fonds d'affectation spéciale (BY, BE et BZ, VB) de la Convention ;

10. *Prend note* des estimations de financement du :

(a) Fonds d'affectation spéciale volontaire (BE) pour les contributions supplémentaires volontaires en appui aux activités approuvées pour l'exercice biennal 2009-2010 précisées par le Secrétaire exécutif et indiquées dans le tableau x ci-dessous ;

/...

(b) Fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ) pour faciliter la participation des Parties qui sont des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins développés et les petits États insulaires, ainsi que d'autres Parties qui sont des pays à économie en transition, pour l'exercice biennal 2009-2010, précisée par le Secrétaire exécutif et indiquée dans le tableau x ci-dessous, et *exhorte* les Parties à contribuer à ces fonds ;

11. *Prend également note* de la politique intérimaire sur l'allocation de fonds pour faciliter la participation des parties au processus de la Convention et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/COP/9/10, annexe) ;

12. *Autorise* le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, à puiser dans les ressources en espèces disponibles, y compris les soldes non dépensés, les contributions des périodes financières précédentes et les revenus divers, tout en respectant le budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2009-2010, pour compenser les temporaires manques à gagner du fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ), le temps qu'ils soient comblés par des annonces de contributions écrites mais qui n'ont pas encore été reçues par le Secrétaire exécutif. L'objectif est de faciliter la participation des Parties qui sont des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins développés et les petits États insulaires ainsi que les Parties à économie en transition, pour l'exercice biennal 2009-2010, dans les priorités identifiées par le budget de base (fonds d'affectation spéciale BY). Il est nécessaire que les fonds BY soient remboursés aussitôt que les annonces de contributions sont reçues.

13. *Autorise ultérieurement* le Secrétaire exécutif à consulter le Bureau de la Conférence des Parties concernant les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer les services au programme de travail non prévus au budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2009-2010. Ces ajustements concernent le report de réunions lorsque le Secrétariat ne possède pas de ressources nécessaires au moment opportun dans le budget approuvé (fonds d'affectation spéciale BY), les ressources en espèces disponibles, les soldes non dépensés, les contributions des périodes financières précédentes et les revenus divers ;

14. *Demande* au Secrétaire exécutif de préparer et de présenter un budget pour le programme de travail de l'exercice biennal 2011-2012 pour examen par la Conférence des Parties à sa dixième réunion, et de remettre un rapport sur les revenus et le contrôle budgétaire, de même que sur les ajustements apportés au budget de la Convention pour l'exercice biennal 2009-2010.

15. *Autorise* le Secrétaire exécutif, dans le cadre d'un effort pour améliorer l'efficacité du Secrétariat et pour attirer des employés hautement qualifiés au Secrétariat, à prendre des dispositions administratives directes et à conclure des contrats avec les Parties, les gouvernements et les organisations, afin de répondre aux nécessités du Secrétariat en matière de ressources humaines et d'autres soutiens qui pourraient s'avérer nécessaires pour l'exécution efficace des tâches du Secrétariat. L'utilisation efficace des compétences, des ressources et des services disponibles selon les règles des Nations Unies serait par ailleurs assurée. Une attention particulière doit être accordée aux possibilités de créer une synergie avec les programmes de travail et les activités en cours d'application au sein d'autres organisations internationales.

16. *Demande*, conformément à la règle 14 des règles de gestion financière, qu'une vérification des états financiers entreprise par le Conseil indépendant des auditeurs des Nations Unies soit soumise à la dixième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que la réponse des gestionnaires ;

17. *Accepte* de partager les coûts des services du Secrétariat entre la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques selon un ratio de 85/15 pour l'exercice biennal 2007-2008.

18. *Autorise* le Secrétariat exécutif à revoir les termes des références des postes du Secrétariat en vue d'ajuster le personnel pour qu'il puisse répondre aux nouveaux défis auxquels la Convention doit faire face et garantir un fonctionnement efficace du Secrétariat.

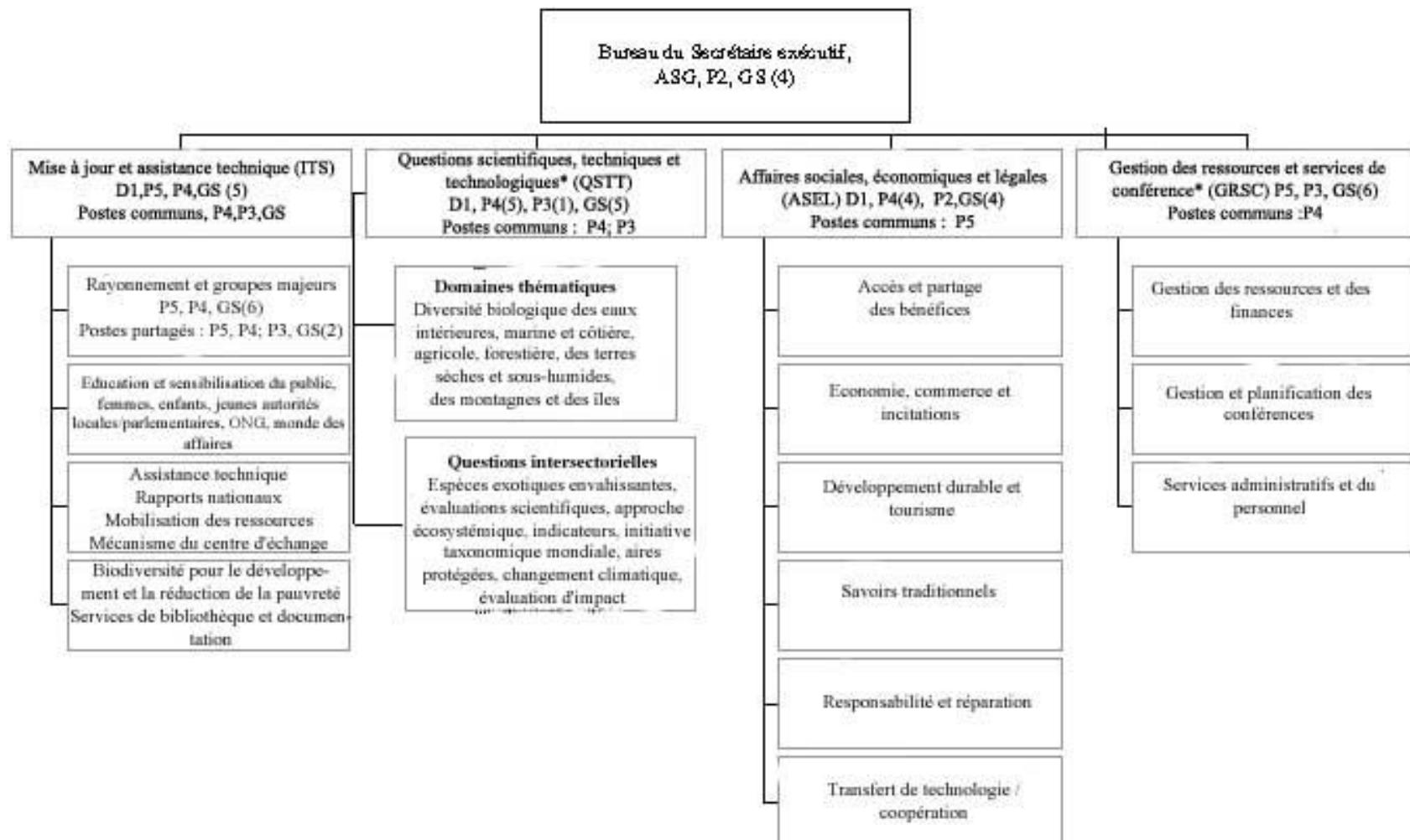
19. *Exprime sa gratitude* au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'avoir augmenté les services administratifs de la Convention sur la diversité biologique par l'intermédiaire des coûts d'appui au programme et *demande* au Secrétaire exécutif de négocier avec le Directeur exécutif un soutien additionnel du PNUE à la Convention pour l'exercice biennal 2009-2010 étant donné son statut de contributeur net dans la Convention et de soumettre un rapport à la Conférence des parties lors de sa dixième réunion.

.

/...

Figure 1

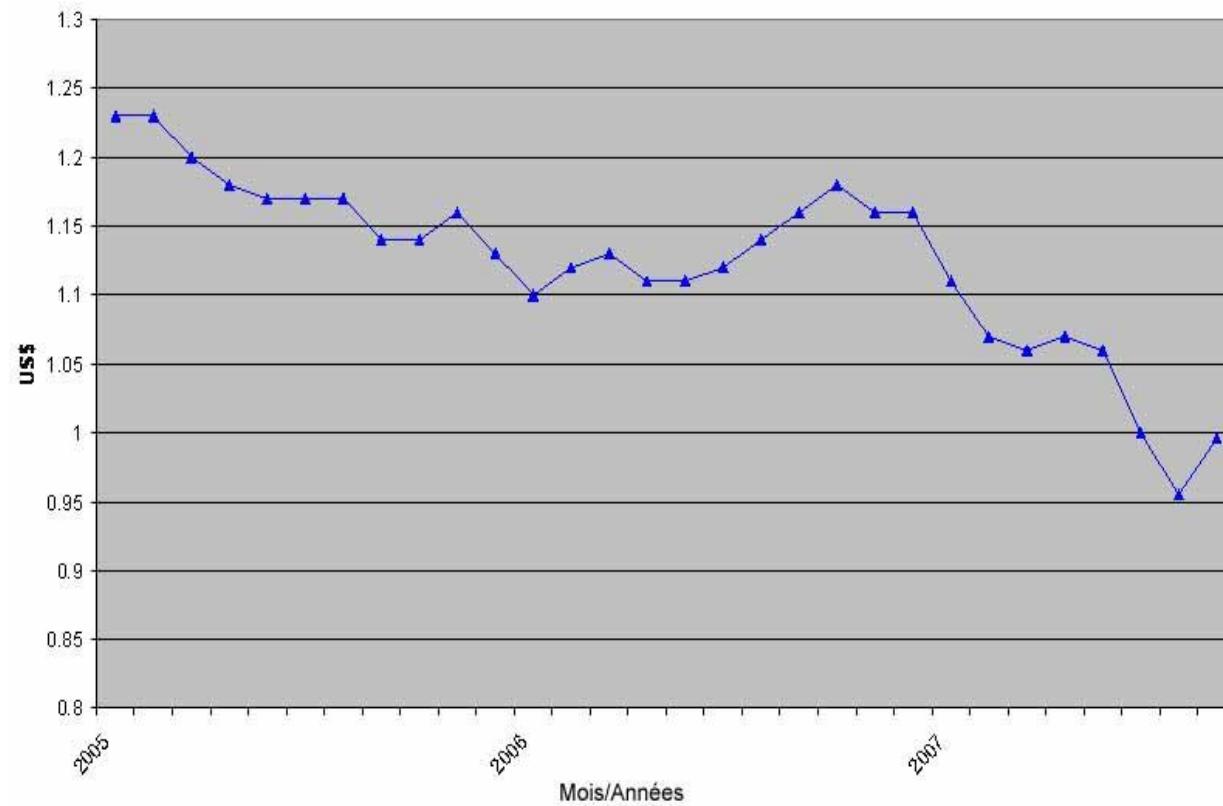
STRUCTURE DU PROGRAMME ET DU PERSONNEL DE BASE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010*



* Personnel supplémentaire financé par d'autres sources : GRSC - P-5, P-3 (2), P-2, GS (6) (PNUE); P-5, secondé par le gouvernement français.

Figure 2

Comparaison des taux de changes entre dollar américain et dollar canadien sur la période 2005-2007



/...

Tableau 1. Besoins en personnel précisés dans le budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2009-2010¹

		2009	2010
A	Employés professionnels		
ASG		1	1
D-1		3	3
P-5		4	4
P-4		15	15
P-3		8	8
P-2		2	2
Total des employés professionnels		33	33
B	Total des employés des services généraux	32	32
TOTAL (A+B)		65	65

^{1/} sont inclus 85 pour cent de postes partagés avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques soit 1 P-5, 3 P-4, 6 P-3 et 3 GS

Tableau 2. Option 1 – Ressources nécessaires par article de dépense du budget de base

/...

(Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2009-2010
(en milliers de dollars américains)

Description	2009	2010
I. Coûts en personnel*	6 969,7	7 176,1
Réunions des bureaux	90,0	150,0
Voyages d'affaires officiels	410,0	410,0
Consultants / sous-traitance	100,0	100,0
Réunions	720,0	1 970,0
Activités de rayonnement (AIB ; journée de la diversité biologique)	50,0	50,0
Matériel d'information et de sensibilisation du public	250,0	90,0
Assistance temporaire	105,0	105,0
Dépenses d'exploitation générale	1 406,2	1 443,0
Sous total (I)	10 100,9	11 494,1
II. <i>Coûts d'appui au programme 13%</i>	1 313,1	1 494,2
III Réserve du fonds de roulement	102,8	0,0
Budget total (I + II)	11 516,8	12 988,3
Moins la contribution du pays hôte	886,1	903,8
TOTAL NET (montant à partager entre les Parties)	10 630,7	12 084,5

* sont inclus 85 pour cent de postes communs avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques soit 1 P-5, 3 P-4, 6 P-3 et 3 GS

Augmentation nominale par rapport au budget de 2008-2009 9.4%

Augmentation réelle par rapport au budget de 2007-2008 (ajusté selon la dévaluation du US\$) - 0,6%

Tableau 3. Option 2 – Ressources nécessaires par article de dépense du budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice biennal 2009-2010
(en milliers de dollars américains)

Description		2009	2010
I	Coûts en personnel*	6 313,1	6 500,3
	Réunions des bureaux	90,0	150,0
	Voyages d'affaires officiels	410,0	410,0
	Consultants / sous-traitance	125,0	125,0
	Réunions	670,0	1 530,7
	Activités de rayonnement	50,0	50,0
	Matériel d'information et de sensibilisation du public	250,0	90,0
	Assistance temporaire	105,0	105,0
	Dépenses d'exploitation générale	1 406,2	1 443,0
	Sous total (I)	9 419,3	10 404,0
II.	Coûts d'appui au programme 13%	1 224,5	1 352,5
III.	Réserve du fonds de roulement	2,7	0,0
	Budget total (I + II)	10 646,5	11 756,5
	Moins la contribution du pays hôte	886,1	903,8
	TOTAL NET (montant à partager entre les Parties)	9 760,4	10 852,7

* sont inclus 85 pour cent de postes communs avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques soit 1 P-5, 3 P-4, 6 P-3 et 3 GS

Augmentation nominale par rapport au budget de 2007-2008 0,0%

Augmentation réelle par rapport au budget de 2007-2008 (ajusté selon la dévaluation du US\$) - 10%

Tableau 4. Réunions à composition non limitée financées par le budget de base pour l'exercice biennal 2009-2010 *

(en milliers de dollars américains)		
Description	2009	2010
Réunions		
14 ^e et 15 ^e réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	420,0	420,0
Réunion d'un groupe de travail à composition non limitée de la Convention	0,0	300,0
Réunions d'un groupe de travail à composition non limitée de la Convention	300,0	250,0
Dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDP-10)	0,0	1 000,0
Total	720,0	1 970,0

* Option 1

**Tableau 5. Besoins en ressources du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY)
pour l'exercice biennal 2009-2010***

(en milliers de dollars américains)

	Description	2009	2010
I	<i>Programmes</i>		
	Bureau du Secrétaire exécutif	782,6	859,2
	Questions scientifiques, techniques et technologiques	2 333,6	2 386,4
	Affaires sociales, économiques et légales	1 757,9	2 047,9
	Rayonnement et groupes d'intérêt majeur	1 688,5	1 567,0
	Mise en œuvre et assistance technique	1 256,2	1 290,4
	Gestion des ressources et services de conférence	2 282,2	3 343,1
	Sous total (I)	10 100,9	11 494,1
II.	<i>Coûts d'appui au programme 13%</i>	1 313,1	1 494,2
	Budget total (I + II)	11 414,0	12 948,3
III	Réserve du fonds de roulement	102,8	
	Budget total (I + II)	11 516,8	12 988,3
	Moins la contribution du pays hôte	886,1	903,8
	TOTAL NET (montant à partager entre les Parties)	10 630,7	12 084,5

* Option 1

/...

Annexe 1

**COMPARAISON DU TABLEAU DE DOTATION EN PERSONNEL DU SECRÉTARIAT
ET DU TABLEAU DE DOTATION EN PERSONNEL PROPOSÉ POUR L'EXERCICE
BIENNAL 2009-2010***

	2007	2008	2009	2010
A. Employés professionnels				
ASG	1	1	1	1
D-1	3	3	3	3
P-5	4	4	4	4
P-4	17	17	15	15
P-3	8	8	8	8
P-2	1	1	2	2
Total des employés professionnels	34	34	33	33
B. Total des employés des services généraux	26	26	32	32
TOTAL (A+B)	60	60	65	65
C. Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent				8,3%

* Option 1

/...

*Annexe II***COMPARAISON DU BUDGET DU PROGRAMME DE 2007-2008 ET DU BUDGET DU PROGRAMME PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010****(en milliers de dollars américains)*

Dépenses	2007	2008	2009	2010
<i>Programmes</i>				
Bureau du Secrétaire exécutif	574,4	645,2	782,6	859,2
Questions scientifiques, techniques et technologiques	2 200,6	2 497,0	2 333,6	2 383,4
Affaires sociales, économiques et légales	1 903,4	1 288,0	1 757,9	2 047,9
Rayonnement et groupes d'intérêt majeur	1 561,8	1 283,7	1 688,5	1 567,0
Mise en œuvre et assistance technique	1 505,9	1 393,6	1 256,2	1 290,4
Gestion des ressources et services de conférence	1 950,1	2 972,7	2 282,2	3 343,1
Sous total	9 696,2	10 080,2	1 100,9	11 494,2
<i>Coûts d'appui au programme 13%</i>	1 260,5	1 310,4	1 313,1	1 494,2
<i>Réserve du fonds de roulement</i>				
TOTAL	11 012,4	11 390,6	11 516,8	12 988,3
Moins la contribution du pays hôte	851,7	868,7	886,1	903,8
Moins d'économies issues des années précédentes	2 000,0	2 000,0		
TOTAL NET (à réaliser par les Parties)	8 160,7	8 521,9	10 630,7	12 084,5
TOTAL DE L'EXERCICE BIENNAL		16 682,6		22 715,1
Pourcentage d'augmentation nominale des contributions par rapport à l'exercice biennal précédent				36,2%
Pourcentage d'augmentation réelle des contributions par rapport à l'exercice biennal précédent				26,2%

*Option 1

/...

Annexe III

**BESOINS EN RESSOURCES DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE (BE)
DES CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES VOLONTAIRES EN APPUI AUX ACTIVITÉS
APPROUVÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010 (en milliers de dollars américains)**

	2009	2010
I. Description		
1. Réunions / Ateliers		
Bureau du Secrétaire exécutif		
Réunions régionales de la dixième Conférence des Parties	40	
Questions scientifiques, techniques et technologiques		
Groupe de liaison sur la diversité biologique marine et côtière	20	
Réunion d'experts sur la diversité biologique marine et côtière	50	
Réunion d'experts sur les objectifs et indicateurs pour l'agrobiodiversité	60	
Réunion d'experts sur la diversité biologique des montages pour réviser l'application	60	
Réunions du groupe de liaison – espèces exotiques envahissantes	30	30
Réunions du mécanisme de coordination - Initiative Taxonomique Mondiale	30	30
Atelier international sur la diversité biologique des eaux intérieures	100	100
Atelier régional de renforcement des capacités sur la diversité biologique des forêts	160	240
Atelier d'experts sur les impacts de la production de bioénergie sur la diversité biologique des forêts	60	
Ateliers sous-régionaux sur les aires protégées – renforcement de capacités et révision de la mise en oeuvre (3)	240	
Ateliers régionaux sur la stratégie mondiale pour la conservation des plantes (2)	160	
Ateliers sur les espèces exotiques envahissantes (évaluation des risques et renforcement des capacités)	80	80
Ateliers sur l'approche écosystémique – renforcement des capacités	80	80
Ateliers de formation régionaux sur l'évaluation d'impact (2)	160	
Ateliers de formation régionaux sur les indicateurs (2)	160	
Ateliers régionaux sur l'évaluation scientifique des scénarios sous-globaux (2)	160	
Ateliers sur le changement climatique (3)	240	
Groupe Spécial d'Experts Techniques sur le changement climatique (2)	120	
Réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (2)	40	40
Questions sociales, économiques et légales		
Ateliers régionaux sur le tourisme et les aires protégées (2)	80	80
Réunion d'experts sur les villes et la diversité biologique	60	60
Atelier de coopération sur la diversité biologique Sud-Sud	80	
Ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités sur l'article 8 (j) et sur le mécanisme du centre d'échange	80	
Ateliers régionaux et sous-régionaux visant à aider les Parties et communautés locales et autochtones pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la sauvegarde des connaissances traditionnelles	80	
Ateliers régionaux et sous-régionaux sur les outils de communication favorables à la communauté, relatifs aux connaissances traditionnelles	80	
Réunion d'experts internationaux sur le régime international et les connaissances traditionnelles	100	
Groupe d'experts sur les problèmes liés à l'accès et au partage des avantages	60	
Rayonnement et groupes d'intérêt majeur		

/...

	2009	2010
I. Description		
Réunions CESP CCI (2)	30	30
Ateliers régionaux sur le CESP (4)	160	160
Ateliers de formation sur les médias (4)	160	160
Atelier pédagogique CESP	80	
Mise en œuvre et assistance technique		
Troisième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention	300	
Ateliers de renforcement des capacités sur l'ITS (4)	320	
Comité consultatif sur le mécanisme du centre d'échange (2)	30	30
Ateliers régionaux sur le mécanisme du centre d'échange (Amérique Latine, Caraïbes et Asie)	80	80
Atelier international sur la diversité biologique pour le développement	100	
2. Personnel		
Conseiller CDB pour l'égalité des sexes (P-4)	161,5	166,3
3. Consultants		
Révision approfondie du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures	20	
Diversité biologique marine et côtière – études de cas dans des aires marines et côtières intégrées	10	
Diversité biologique marine et côtière – classification biogéographique	10	
Diversité biologique marine et côtière – fertilisation et acidification de l'océan	20	
Diversité biologique marine et côtière – mise à jour <i>IMAP</i>	20	
Diversité biologique marine et côtière – impact de la pêche dévastatrice non déclarée et non réglementée	10	
Diversité biologique agricole – pollinisateurs, populations et écologie	20	
Diversité biologique forestière – intégration de la diversité biologique forestière/ atténuation du changement climatique	20	
Diversité biologique forestière – boîte à outils	20	
Diversité biologique des terres sèches et sous humides – investissements dans le domaine pastoral et agricole	10	
Terres sèches et sous humides – études de cas/ base de données		10
Diversité biologique des montagnes – révision approfondie du programme de travail	20	
Espèces exotiques envahissantes – statuts et tendances	20	
Espèces exotiques envahissantes – évaluation des risques	10	
Etudes de cas sur la conservation mondiale des plantes pour la troisième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique (PMDB)	20	
Aires protégées – développement de nouveaux outils	20	
Aires protégées – élaboration d'aperçus	20	
Aires protégées – outil relatif aux systèmes financiers innovants	20	
Aires protégées – paiement des services fournis par les écosystèmes	20	
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes – création d'une boîte à outils	20	
Diversité biologique et changement climatique	10	10
Evaluation du suivi et des indicateurs, inventaire des systèmes d'interopérabilité existants	10	
Transfert de technologie	20	20
Programme de travail sur l'article 8 (j) (tâches 7, 10, 12, 15) et sur les avantages et menaces potentiels pour la documentation relative aux connaissances traditionnelles	20	
Etudes analytiques sur l'accès et le partage des avantages	20	
Développement de systèmes basés sur Internet et de boîtes à outils	20	20
Activités pédagogiques – CESP	20	
Développement de moyens alternatifs pour la communication d'informations publiques sur les connaissances traditionnelles	20	

/...

	2009	2010
4. Publications		
Partage d'informations sur la diversité biologique marine et côtière	10	
Etudes de cas – diversité biologique marine et côtière – séries techniques		10
Publications de sujets suite à la révision approfondie en matière forestière	10	10
I. Description		
Séries techniques – diversité biologique forestière		10
Aires protégées – outils dans les trois langues des Nations Unies	20	20
Boîte à outils relative à la stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans les trois langues des Nations Unies	20	
Publication et diffusion d'une boîte à outils dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique des terres sèches et sous humides	10	10
Orientations générales sur la diversité biologique des eaux intérieures	10	10
Liens entre le changement climatique et l'agrobiodiversité		20
Etudes de cas sur l'alimentation et la nutrition	20	
Publication sur la diversité biologique des sols		20
Directives d'Addis Abeba sur l'agriculture	20	
Espèces exotiques envahissantes – évaluation des risques – séries techniques		10
Publication de matériels d'information sur l'approche écosystémique	20	
Publication de directives régionales – évaluation de l'impact environnemental		30
Publication sur la Troisième édition PMDB dans toutes les langues des Nations unies	400	484
Publication sur l'évaluation scientifique – scénarios sous-globaux		20
Publication d'études de cas sur la diversité biologique des eaux intérieures	10	
Matériel d'information et réapprovisionnement des collections existantes	220	220
Séries techniques – résumés sous forme d'affiches relatifs à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	10	10
Publication de quatre numéros du magazine <i>Gincana</i>	84,8	86,5
Atlas mondial sur la diversité biologique des eaux intérieures	30	
Boîte à outils relative aux aires protégées/ à la politique de tourisme	20	
Traduction/reproduction de la boîte à outils CESP	100	
5. Activités		
Activités promotionnelles pour le programme de travail sur la diversité biologique et le changement climatique (voyage/publications/diffusion)	20	30
Soutien au partenariat annuel mondial sur les îles / évènements touristiques et évènements parallèles lors de la dixième réunion de la Conférence des parties		10
Activités et matériels pour la sensibilisation du public et l'éducation ciblée	300	300
Soutien pour mobiliser les médias	30	30
Participation d'un responsable information aux principaux évènements des partenaires (voyage)	30	30
Célébration de la Journée internationale de la diversité biologique	50	50
Soutien aux deux co-présidents du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages (voyages)	50	50
Application de la stratégie relative à l'Année internationale de la diversité biologique	100	100
Traduction du site Internet et des notifications en Espagnol	58,8	60,5
Traduction du site Internet et des notifications en Français	58,8	60,5
Traduction du site Internet et des notifications en Arabe	58,8	60,5

/...

	2009	2010
Traduction du site Internet et des notifications en Chinois	58,8	60,5
Traduction du site Internet et des notifications en Russe	58,8	60,5
Application du Plan d'action de la CDB pour l'égalité des sexes	62	51
<i>Sous total I</i>	5 932,3	3 930,3
<i>II. Coûts d'appui au programme (13%)</i>	771,2	510,9
<i>COÛT TOTAL (I + II)</i>	6 703,5	4 441,2

/...

Annexe IV

**BESOINS EN RESSOURCES DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE (BZ)
POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES PARTIES AU PROCESSUS DE LA
CONVENTION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010**
(*en milliers de dollars américains*)

<i>I. Description</i>	2009	2010
I. Réunions		
Dixième réunion de la Conférence des Parties		900,0
Réunions régionales en préparation de la Conférence des Parties (4) (CDP-10)		300,0
Réunion des Organes subsidiaires (2)	650,0	650,0
Réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée		650,0
Réunions des Groupes de travail spéciaux à composition non limitée (2)	650,0	300,0
Soutien aux communautés locales et autochtones*	100,0	150,0
Sous total I	1 400,0	2 950,0
II. Coûts d'appui au programme (13%)	182,0	383,5
COÛT TOTAL (I + II)	1 582,0	3 333,5

* Les annonces de contributions seront reflétées dans le nouveau fonds d'affectation spéciale VB pour les communautés locales et autochtones

/...

Annexe V

**CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010**

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 US\$	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01% (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 US\$	Total des contributions 2009-2010 US\$
Afghanistan	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Afrique du Sud	0,290	0,357	37 955	0,290	0,357	43 146	81 101
Albanie	0,006	0,007	785	0,006	0,007	893	1 678
Algérie	0,085	0,105	11 125	0,085	0,105	12 646	23 771
Allemagne	8,577	10,560	1 122 564	8,577	10,560	1 276 080	2 398 643
Angola	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
Antigues et Barbades	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Arabie saoudite	0,748	0,921	97 899	0,748	0,921	111 287	209 186
Argentine	0,325	0,400	42 536	0,325	0,400	48 353	90 889
Arménie	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Australie	1,787	2,200	233 884	1,787	2,200	265 869	499 752
Autriche	0,887	1,092	116 091	0,887	1,092	131 967	248 058
Azerbaïdjan	0,005	0,006	654	0,005	0,006	744	1 398
Bahamas	0,016	0,020	2 094	0,016	0,020	2 380	4 475
Bahreïn	0,033	0,041	4 319	0,033	0,041	4 910	9 229
Bangladesh	0,010	0,010	1 063	0,010	0,010	1 208	2 272
Barbades (les)	0,009	0,011	1 178	0,009	0,011	1 339	2 517
Belgique	1,102	1,357	144 231	1,102	1,357	163 955	308 185
Belize	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Bénin	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Bhoutan.	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Biélorussie	0,020	0,025	2 618	0,020	0,025	2 976	5 593
Bolivie	0,006	0,007	785	0,006	0,007	893	1 678
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,007	785	0,006	0,007	893	1 678
Botswana	0,014	0,017	1 832	0,014	0,017	2,083	3 915
Brésil	0,876	1,078	114 652	0,876	1,078	130 331	244 982

/...

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 US\$	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01% (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 US\$	Total des contributions 2009-2010 US\$
Bulgarie	0,020	0,025	2 618	0,020	0,025	2 976	5 593
Burkina Faso	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Burundi	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Cambodge.	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Cameroun	0,009	0,011	1 178	0,009	0,011	1 339	2 517
Canada	2,977	3,665	389 632	2,977	3,665	442 916	832 548
Cap Vert	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Chili	0,161	0,198	21 072	0,161	0,198	23 953	45 025
Chine	2,667	3,284	349 059	2,667	3,284	396 794	745 853
Chypre	0,044	0,054	5 759	0,044	0,054	6 546	12 305
Colombie	0,105	0,129	13 742	0,105	0,129	15 622	29 364
Communauté européenne	2,500	2,500	265 767	2,500	2,500	302 112	567 879
Comores (les)	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Congo	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Corée (République de)	2,173	2,675	284 404	2,173	2,675	323 297	607 701
Costa Rica	0,032	0,039	4 188	0,032	0,039	4 761	8 949
Côte d'Ivoire	0,009	0,011	1 178	0,009	0,011	1 339	2 517
Croatie	0,050	0,062	6 544	0,050	0,062	7 439	13 983
Cuba	0,054	0,066	7 068	0,054	0,066	8 034	15 102
Danemark	0,739	0,910	96 721	0,739	0,910	109 948	206 669
Djibouti.	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Dominique	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Égypte	0,088	0,108	11 518	0,088	0,108	13 093	24 610
Émirats arabes unis	0,302	0,372	39 526	0,302	0,372	44 931	84 457
Équateur	0,021	0,026	2 748	0,021	0,026	3 124	5 873
Erythrée	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Espagne	2,968	3,654	388 454	2,968	3,654	441 577	830 031
Estonie	0,016	0,020	2 094	0,016	0,020	2 380	4 475
Éthiopie	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	0,006	654	0,005	0,006	744	1 398
Fidji	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 US\$	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01% (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 US\$	Total des contributions 2009-2010 US\$
Finlande	0,564	0,694	73 817	0,564	0,694	83 911	157 728
France	6,301	7,758	824 679	6,301	7,758	937 458	1 762 137
Gabon	0,008	0,010	1 047	0,008	0,010	1 190	2 237
Gambie	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Géorgie	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
Ghana	0,004	0,005	524	0,004	0,005	595	1 119
Grèce	0,596	0,734	78 005	0,596	0,734	88 672	166 677
Grenade	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Guatemala	0,032	0,039	4 188	0,032	0,039	4 761	8 949
Guinée	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Guinée-Bissau	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Guinée équatoriale	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Guyane	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Haïti	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Honduras	0,005	0,006	654	0,005	0,006	744	1 398
Hongrie	0,244	0,300	31 935	0,244	0,300	36 302	68 237
Iles Cook	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Îles Marshall	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Iles Salomon	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Inde	0,450	0,554	58 896	0,450	0,554	66 951	125 847
Indonésie	0,161	0,198	21 072	0,161	0,198	23 953	45 025
Irlande	0,445	0,548	58 242	0,445	0,548	66 207	124 449
Islande	0,037	0,046	4 843	0,037	0,046	5 505	10 347
Israël	0,419	0,516	54 839	0,419	0,516	62 339	117 178
Italie	5,079	6,253	664 743	5,079	6,253	755 650	1 420 393
Jamaïque	0,010	0,012	1 309	0,010	0,012	1 488	2 797
Japon	16,624	22,000	2 338 749	16,624	22,000	2 658 583	4 997 332
Jordanie	0,012	0,015	1 571	0,012	0,015	1 785	3 356
Kazakhstan	0,029	0,036	3 796	0,029	0,036	4 315	8 110
Kenya	0,010	0,012	1 309	0,010	0,012	1 488	2 797
Kiribati	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 US\$	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01% (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 US\$	Total des contributions 2009-2010 US\$
Kirghizistan.	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Koweït	0,182	0,224	23 820	0,182	0,224	27 078	50 898
Lettonie	0,018	0,022	2 356	0,018	0,022	2 678	5 034
Lesotho	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Liban	0,034	0,042	4 450	0,034	0,042	5 058	9 508
Liberia	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Liechtenstein	0,010	0,012	1 309	0,010	0,012	1 488	2 797
Lituanie	0,031	0,038	4 057	0,031	0,038	4 612	8 669
Luxembourg	0,085	0,105	11 125	0,085	0,105	12 646	23 771
Lybie (Jamahiriya arabe lybienne)	0,062	0,076	8 115	0,062	0,076	9 224	17 339
Madagascar	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Malaisie	0,190	0,234	24 867	0,190	0,234	28 268	53 135
Malawi	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Maldives	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Mali	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Malte	0,017	0,021	2 225	0,017	0,021	2 529	4 754
Maroc	0,042	0,052	5 497	0,042	0,052	6 249	11 746
Maurice	0,011	0,014	1 440	0,011	0,014	1 637	3 076
Mauritanie	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Mexique	2,257	2,779	295 398	2,257	2,779	335 795	631 193
Micronésie (Etats fédérés de)	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Monaco	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
Mongolie	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Monténégro	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Mozambique	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Myanmar	0,005	0,006	654	0,005	0,006	744	1 398
Namibie	0,006	0,007	785	0,006	0,007	893	1 678
Nauru	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Népal	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
Nicaragua	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 US\$	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01% (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 US\$	Total des contributions 2009-2010 US\$
Niger	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Nigeria	0,048	0,059	6 282	0,048	0,059	7 141	13 424
Niue	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Norvège	0,782	0,963	102 349	0,782	0,963	116 345	218 694
Nouvelle-Zélande	0,256	0,315	33 505	0,256	0,315	38 087	71 593
Oman	0,073	0,090	9 554	0,073	0,090	10 861	20 415
Ouganda	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
Ouzbékistan	0,008	0,010	1 047	0,008	0,010	1 190	2 237
Pakistan	0,059	0,073	7 722	0,059	0,073	8 778	16 500
Palau	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Panama	0,023	0,028	3 010	0,023	0,028	3 422	6 432
Papouasie Nouvelle Guinée	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Paraguay	0,005	0,006	654	0,005	0,006	744	1 398
Pays-Bas	1,873	2,306	245 140	1,873	2,306	278 664	523 803
Pérou	0,078	0,096	10 209	0,078	0,096	11 605	21 813
Philippines	0,078	0,096	10 209	0,078	0,096	11 605	21 813
Pologne	0,501	0,617	65 571	0,501	0,617	74 538	140 110
Portugal	0,527	0,649	68 974	0,527	0,649	78 407	147 381
Qatar	0,085	0,105	11 125	0,085	0,105	12 646	23 771
République arabe syrienne	0,016	0,020	2 094	0,016	0,020	2,380	4 475
République centrafricaine	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
République de Moldavie	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
République démocratique de Congo	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
République démocratique populaire lao	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
République Dominicaine	0,024	0,030	3 141	0,024	0,030	3 571	6 712
République Islamique d'Iran	0,180	0,222	23 559	0,180	0,222	26 780	50 339
République Populaire Démocratique de Corée	0,007	0,009	916	0,007	0,009	1 041	1 958
République tchèque	0,281	0,346	36 777	0,281	0,346	41 807	78 584
République Unie de Tanzanie	0,006	0,007	785	0,006	0,007	893	1 678

/...

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 US\$	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01% (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 US\$	Total des contributions 2009-2010 US\$
Roumanie	0,070	0,086	9 162	0,070	0,086	10 415	19 576
Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	6,642	8,177	869 310	6,642	8,177	988 192	1 857 501
Russie (Fédération de)	1,200	1,477	157 057	1,200	1,477	178 535	335 592
Rwanda	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Saint Kitts et Nevis	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Sainte Lucie	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Saint Vincent et Grenadines	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Salvador	0,020	0,025	2 618	0,020	0,025	2 976	5 593
Samoa	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
San Marin	0,003	0,004	393	0,003	0,004	446	839
Sao Tome et Principe	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Sénégal	0,004	0,005	524	0,004	0,005	595	1 119
Serbie	0,021	0,026	2 748	0,021	0,026	3 124	5 873
Seychelles	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Sierra Leone	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Singapour	0,347	0,427	45 416	0,347	0,427	51 626	97 042
Slovaquie	0,063	0,078	8 245	0,063	0,078	9 373	17 619
Slovénie	0,096	0,118	12 565	0,096	0,118	14 283	26 847
Soudan	0,010	0,010	1 063	0,010	0,010	1 208	2 272
Sri Lanka	0,016	0,020	2 094	0,016	0,020	2 380	4 475
Suriname	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280

Pays membre	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 US\$	Barème des quotes-parts des Nations Unies 2009 (pour cent)	Barème assorti d'un plafond de 22 %, aucun pays moins avancé ne payant plus de 0,01% (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 US\$	Total des contributions 2009-2010 US\$
Swaziland	0,002	0,002	262	0,002	0,002	298	559
Suède	1,071	1,319	140 173	1,071	1,319	159 343	299 516
Suisse	1,216	1,497	159 151	1,216	1,497	180 916	340 067
Tadjikistan	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Tchad	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Thaïlande	0,186	0,229	24 344	0,186	0,229	27 673	52 017
Timor est	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Togo	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Tonga	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Trinité et Tobago	0,027	0,033	3 534	0,027	0,033	4 017	7 551
Tunisie	0,031	0,038	4 057	0,031	0,038	4 612	8 669
Turquie	0,381	0,469	49 866	0,381	0,469	56 685	106 550
Turkménistan	0,006	0,007	785	0,006	0,007	893	1 678
Tuvalu	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Ukraine	0,045	0,055	5 890	0,045	0,055	6 695	12 585
Uruguay	0,027	0,033	3 534	0,027	0,033	4 017	7 551
Vanuatu	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Venezuela	0,200	0,246	26 176	0,200	0,246	29 756	55 932
Vietnam	0,024	0,030	3 141	0,024	0,030	3 571	6 712
Yémen	0,007	0,009	916	0,007	0,009	1 041	1 958
Zambie	0,001	0,001	131	0,001	0,001	149	280
Zimbabwe	0,008	0,010	1 047	0,008	0,010	1 190	2 237
TOTAL	80,452	100,000	10 630 677	80,452	100,000	12 084 470	22 715 147
